

Droit de réponse concernant les allégations portées à l'encontre du groupe Siat¹ et de sa filiale CHP², cis à Famienkro, Préfecture de Prikro en République de Côte d'Ivoire (RCI).

Nous constatons que plusieurs documents et une vidéo à charge³ ont été publiés ces derniers mois accusant de plusieurs maux la Compagnie Hévécicole de Prikro (CHP). Nous pensons qu'il y va de la responsabilité de chacun et plus particulièrement des présentateurs(trices) et journalistes d'investiguer consulter et relayer les positions de toutes les parties prenantes avant de présenter des conclusions⁴. Ces reportages ont été publiés sans contacter aucun membre du groupe Siat⁵ qui dès-lors n'a pas pu partager sa version et infirmer certains partis-pris non justifiés. Par la présente nous voulons porter à la connaissance du public notre point de vue et des informations importantes et facilement vérifiables sur le groupe Siat et son projet de développement agricole dans la région de Prikro.

Concernant l'extraction minière, certains médias ont créé l'amalgame en traitant sommairement ensemble les conflits fonciers et les problématiques minières sous le titre de « pillage de l'Afrique ». Le groupe Siat n'a aucun engagement dans les activités minières. Nous soutenons notamment toutes démarches visant à contrecarrer les activités illégales d'orpaillage et les graves pollutions qu'elles engendrent et qui impactent aussi nos activités. Les filiales du groupe Siat cultivent uniquement des produits agricoles majoritairement en Afrique et pour le marché africain.

Concernant les conflits fonciers et plus particulièrement ceux de cette région de la Côte d'Ivoire, il est important de distinguer (i) les conflits légaux, basés sur des titres fonciers, (ii) les conflits portant sur le droit coutumier, basés sur un droit d'usage reconnu et utilisé, et (iii) les conflits "politiques", opposant les décisions nationales aux autocrates régionaux, basés sur l'héritage du groupe ou de son roi⁶.

Le groupe Siat respecte les droits légaux et à travers ses engagements reconnaît comme un droit fondamental le droit des communautés à s'opposer au développement d'un projet⁷. Ce droit s'exprime à travers un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, sans distinction d'âge, de genre ou de position sociale. Le Consentement Libre Informé Préalable (CLIP) est appliqué pour tous les nouveaux développements du groupe⁸.

Héritage et aménagement du territoire. Le projet de la CHP est situé sur le site de l'ancien complexe sucrier Sérébou-Comoé d'environ 11 000 hectares (ha) ; en son temps l'un des grands projets SODESUCRE de la Côte d'Ivoire destiné à développer les campagnes et endiguer l'exode rural. Les terrains concernés par le projet sont donc dévolus à l'agriculture à l'échelle industrielle depuis 1979⁹, bien avant l'arrivée de la CHP à Prikro en 2013¹⁰. L'opposition du roi de Famienkro au développement de ces terrains est perçue comme résultant de la perte de ses prérogatives coutumières territoriales, problème antérieur à l'arrivée du groupe Siat en Côte d'Ivoire.

D'un point de vue journalistique présenter uniquement la position du roi relève d'un parti pris qui sciemment occulte que la chefferie de Famienkro (autre autorité traditionnelle du même village d'environ 2 300¹¹ habitants) a toujours soutenu le projet de CHP¹², de même que les élus locaux¹³ et les autres villages riverains. Les mêmes rapporteurs

¹ SIAT : Société d'Investissements pour l'Agriculture tropicale

² Compagnie Hévécicole de Prikro, filiale à 100% du groupe SIAT

³ « Le pillage des ressources en Afrique » sur la chaîne internet AJ+ filiale de Al Jazeera. www.marianne.net/medias/aj-francais-quand-propagande-qatar-cache-derriere-progressisme-feministe-lgbt

⁴ www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/01/23/decodex-comment-juger-la-fiabilite-d-un-site_5067739_4355770.html

⁵ A l'initiative de Siat une rencontre a eu lieu en 2017 entre Mr Diedri et la direction. Cette rencontre s'est tenue après la publication d'un rapport sur les « Conflits fonciers en Côte d'Ivoire » publié par Eburni Today. Malgré cette ouverture les attaques médiatiques se poursuivent sans dialoguer avec le groupe Siat ni relayer les informations objectives.

⁶ Pour en savoir plus : www.fao.org/docrep/007/y5639t/y5639t07.htm; www.fao.org/gender-landrights-database/country-profiles/listcountries/customarylaw/fr/?country_iso3=CIV

⁷ www.siat-group.com/downloads/rapport-de-developpement-durable-2017

⁸ New Planting Procedure du groupe Siat

⁹ www.ivoireabidjan.com/index.php/mn-ambcietrange?id=352

¹⁰ Septembre 2013 signature de l'accord-cadre entre l'état de Côte d'Ivoire et la CHP

¹¹ 2 251 selon le RGPH 1998

¹² EIES réalisée par SGS en 2014

¹³ www.siat-group.com/company-profile/chp-ivory-coast filme RTI sur le cinquième comité de suivi paritaire

oublie qu'en 1979 l'approche basée sur le CLIP n'existait pas, ni dans la loi¹⁴ ni dans la pratique¹⁵. Ce qui n'empêche pas la CHP de revendiquer son application actuelle.

Dans ce cadre nous déplorons que les efforts de la CHP pour résoudre la division du village aient été systématiquement rejetés par les sujets du roi et aient été insuffisants pour éviter les tensions inter communautés qui ont opposé les partisans et les opposants au projet. En 2015, des heurts attisés par des positions belliqueuses ont eu lieu entre les factions, suivis d'une intervention policière et de l'incarcération brutale de certains incendiaires¹⁶. Le groupe Siat et la CHP condamnent toutes les manifestations violentes et toutes les formes de répression de la part des forces de l'ordre.



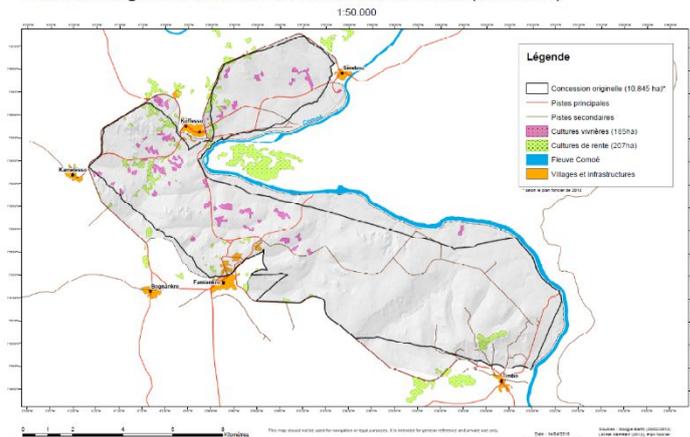
Parallèlement nous constatons et dénonçons le fait que dans certaines publications, il ait été utilisé des images de démonstration des populations ou des images de défrichage qui n'avaient pas été prises dans la région de Famiengkro, bien qu'elles aient été présentées comme telles par certains médias.

Fort du soutien de la grande majorité de la population, de leurs représentants et de leurs élus, la CHP continue de chercher le

consentement unanime à travers des solutions concertées mais ne peut être tenue pour responsable d'un conflit antérieur à son arrivée.

Utilisation des terres et substitution des cultures vivrières. En 2013, sur l'ensemble des 11 000 ha de friches du complexe sucrier les cultures vivrières représentaient 185 ha et les cultures de rente 207 ha. Avec moins de 1,7% des terres consacrées aux cultures vivrières, les médias n'appuient leurs allégations de substitution des cultures vivrières villageoises par des cultures industrielles sur aucune donnée ; les études de changement d'affectation des sols basées sur les observations de terrain, les images « LiDAR » ou plus simplement les images de satellites, disponibles gratuitement sur Google Earth®, le prouvent clairement¹⁷.

Cultures villageoises dans la concession Sérébou-Comoé (23/02/2013)



d'intrants et la présence de plusieurs techniciens en appui depuis 5 ans. En 2017 cela représentait plus de 1 200 bénéficiaires directs.

¹⁴ Loi n°2013-655 du 13 septembre relative au délai accordé pour la constatation des droits coutumiers sur les terres du domaine coutumier et portant modification de l'article 6 de la loi n°98-750 du 23 décembre relative au Domaine Foncier Rural.

¹⁵ www.greenpeace.fr/consentement-libre-prealable-eclairage-clip

¹⁶ EIES SGS

¹⁷ www.google.com/earth 7°53'6.46"N 3°59'7.87"O Cercles des cultures sur pivot de la canne à sucre.

¹⁸ www.anader.ci – programme céréales

Aspects légaux, d'un point de vue purement législatif, ses terrains font partie du domaine de l'état, qui en dispose depuis 1979 et les a confiés à la CHP. Contrairement à certaines allégations, la société dispose de tous les titres fonciers dûment enregistrés au cadastre de Bouaké pour l'ensemble des terrains dévolus aux plantations industrielles¹⁹.

Par ailleurs, une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) indépendante a été réalisée par la compagnie internationale SGS. Cette étude a été conduite entre 2014 et déposée à l'ANDE pour validation. Lors du processus de consultation, les communautés se sont exprimées sur les impacts du projet en dehors de la présence du promoteur. Il en ressort que toutes les parties prenantes étaient favorables au projet mais pour autant exprimaient certaines doléances. Cette étude et les études de changement d'affectation des sols nous ont permis de créer plusieurs zones de conservation afin d'augmenter la biodiversité d'un domaine jadis recouvert de canne à sucre.



Un plan de mitigation des impacts négatifs et un plan de renforcement des impacts positifs est associé à cette étude, il est mis en application par la CHP²⁰. Annuellement les engagements de la CHP sont suivis par un comité paritaire²¹.

Les bienfaits du projet. Nous pensons qu'il est légitime dans tout reportage d'indiquer les effets positifs d'un projet, ne serait-ce que le reprofilage de la route qui a réouvert l'accès à la zone reculée de Famienkro et permis une meilleure circulation des personnes et des informations. Signalons aussi que le démarrage du projet a vu la création de plusieurs postes permanents et emplois agricoles : au total ce sont près de 1 000 personnes, dont 45% sont des femmes, qui reçoivent un salaire, ont accès à un dispensaire et qui, pour l'encadrement sont logés gratuitement avec eau et électricité. Ceci fait de ce projet le premier employeur de la région et les demandes d'embauche ne cessent d'affluer.

La CHP mène des actions pour l'amélioration des conditions de vie dans cette zone classée parmi les plus pauvres de la Côte d'Ivoire²² ; les routes empruntées par les populations, certaines adductions d'eau et le réseau électrique ont été refaits ou sont entretenues par le truchement de CHP²³. Ce sont plus de 257 millions de FCFA qui ont été investis dans les projets communautaires par une société qui n'a encore ni production, ni revenu²⁴.

Enfin, nous pensons que dans cette région de plus en plus aride, la mise en place de parcelles d'hévéa et la protection des zones de conservation va aussi impacter positivement le microclimat d'une zone qui n'a quasiment plus de forêt et connaît une baisse marquée des précipitations.

Conclusion

Etant donné ses composantes, agriculture et appui technique au développement des cultures vivrières villageoises, ce projet est une importante source de développement pour la région.

Il sera pour la Côte d'Ivoire, une source de devises avec la vente du caoutchouc naturel et pour les riverains une source d'emplois et de production de cultures vivrières. Se lancer dans un tel projet nécessite un engagement sur le long terme et des moyens humains et financiers importants que peu de gouvernement et d'entreprises sont prêts à assumer. Nous invitons toutes les Organisations de la Société Civile à visiter cette région, à s'y installer, à y proposer des projets offrant autant de perspectives bénéfiques et à nous soumettre toutes leurs suggestions d'amélioration. Nous continuerons à travailler avec le gouvernement, les élus locaux, les représentants traditionnels des communautés au développement harmonieux de la zone.

À nouveau nous invitons les personnes qui voudront bien pousser leurs investigations à interviewer les nombreux partisans, employés locaux et sous-traitants de ce projet, à continuer à se renseigner, à nous contacter et à réfléchir sur les conséquences d'un abandon souvent réclamé par apriori et sans aucune contreproposition viable.

¹⁹ Baux 002 0 005/MINAGRI/DGDRME/DER et Titre foncier n°5584 à 5587 de la circonscription foncière de Bingerville

²⁰ EIES SGS 2015/08

²¹ www.siat-group.com/company-profile/chp-ivory-coast, comité paritaire et objectifs 2018 supervisé en 2018 par le préfet de la région.

²² www.ins.ci/n/templates/docss/env2015.pdf

²³ L'arrivée du projet a aussi incité les autorités nationales et régionales à accélérer la construction du pont sur la Comoé contribuant ainsi au désenclavement

²⁴ En dehors de l'entretien des routes. Au total plus de 17 milliards de FCFA ont été dépensés sur ce site.